



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 30	Votants : 33
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Christophe QUEF, 4 rue de la Claie à BIGNAN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme Nolwenn BAUCHE-GAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORE, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Catherine LORGEUX (à partir de la délibération DC2026-003), M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT (à partir de la délibération DC2026-003), Mme Nelly TARDIF

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Catherine LORGEUX donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF (jusqu'à la délibération DC2026-003), Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Christelle LEVINE, Mme Marie-Christine TALMONT (jusqu'à la délibération DC2026-003)

**Secrétaire de séance** : M. Pierre BOUEDO

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.



## ORDRE DU JOUR

APPEL NOMINAL RAPPORTEUR : <b>BENOIT ROLLAND</b> .....	3
DC.2026.001 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
DC.2026.002 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025 RAPPORTEUR : <b>BENOIT ROLLAND</b> .....	4
DC.2026.003 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 RAPPORTEUR : <b>PASCAL ROSELIER</b> .....	5
DC.2026.004 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL RAPPORTEUR : <b>BENOIT ROLLAND</b> .....	6
DC.2026.005 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL ET PAR LES VICE-PRESIDENTS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION REÇUE DU PRESIDENT RAPPORTEUR : <b>BENOIT ROLLAND</b> .....	7
QUESTIONS DIVERSES RAPPORTEUR : <b>BENOIT ROLLAND</b> .....	8

**APPEL NOMINAL**  
**RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND**

M. le Président procède à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire. Après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

**DC.2026.001 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-15, L.2121-21 et L.5211-1,

Considérant que M. le Président de séance propose la candidature de M. BOUEDO Pierre à cette fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,
- DE NOMMER M. BOUEDO Pierre, secrétaire de séance.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

<i>Pour : 32</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Non votant : 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

**DC.2026.002 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18  
DECEMBRE 2025  
RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** la délibération n° DC2025-0129 date du 18 décembre 2025 désignant un(e) secrétaire de séance,

**Considérant** qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025, joint en annexe de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

<i>Pour : 32</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Non votant : 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

**DC.2026.004 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE  
CADRE DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL  
RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°2022-DC-148 en date du 3 janvier 2022 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Bureau,

Considérant que M. le Président doit rendre compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil,

Séance du 11/12/2025	Intitulé de l'acte
DB2025-053	Désignation d' un Secrétaire de séance
DB2025-054	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025
DB2025-055	Convention d'objectifs - Centre accès au Droit Nord Morbihan - 2026-2028
DB2025-056	Demande de subvention FSE 2026 - Chantier d'insertion
DB2025-057	Demande de subvention Département 2026 - Chantier d'insertion
DB2025-058	Demande de subvention - Projet de démarche qualité au multi-accueil de Saint Jean Brévelay 2026-2027
DB2025-059	Signature des conventions pour le Conseil Energie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

**DC.2026.003 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**  
**RAPPORTEUR : PASCAL ROSELIER**

*Benoît ROLLAND et Pascal ROSELIER introduisent le bordereau en soulignant la difficulté de l'exercice, réalisé dans un contexte d'incertitude lié à l'absence de vote définitif du budget de l'État.*

*Le cabinet CAP HORNIER présente le rapport d'orientations budgétaires 2026.*

*L'analyse rétrospective 2022-2025 fait apparaître une situation financière saine et maîtrisée, avec un fonds de roulement demeurant confortable et un désendettement significatif grâce à un financement des investissements sur fonds propres. Les recettes progressent de manière dynamique tandis que la hausse des dépenses reste principalement liée à l'inflation et aux mesures salariales nationales.*

*Benoît ROLLAND précise qu'une somme de 5,5 millions a été injectée par la Communauté de communes pour le déploiement de la fibre sur le territoire.*

*L'analyse prospective 2026-2031, fondée sur des hypothèses prudentes, laisse apparaître l'impact financier sur la Communauté de communes si celle-ci portait sur la période un programme d'investissement équivalent à la moyenne nationale des EPCI, soit 195 € par habitant, et en anticipant un contexte financier national incertain. Les capacités d'autofinancement se réduiraient tandis que la capacité de désendettement se rapprocherait des ratios limites de prudence.*

*Christiane JOUBIOUX s'interroge sur le résultat négatif de près de 4 millions d'euros des zones d'activité.*

*Benoît ROLLAND explique que ce chiffre représente principalement le stock de terrains non encore vendus et que le budget a vocation à s'équilibrer à terme par la vente de ces terrains, ce qui est confirmé par Pascal ROSELIER et Pierre GUEGAN.*

*Benoît ROLLAND conclut en indiquant que le futur PPI, adossé à un projet de territoire, sera indispensable, malgré des contraintes fortes sur les taux de subvention pour l'intercommunalité. Ce rapport vise surtout à poser un cadre clair et partagé pour 2026.*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** l'article 18 du règlement intérieur de Centre Morbihan Communauté, adopté par délibération du Conseil communautaire n°2022-DC-194 du 10 mars 2022 ;

**VU** le rapport du Président ;

**Considérant** que dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat portant sur les orientations budgétaires générales du budget de l'exercice à venir doit se tenir ;

**Considérant** que ce débat doit avoir lieu au maximum dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget pour les budgets répondant à la nomenclature M57 et dans un délai de deux mois pour les autres ;

**Considérant** que les orientations budgétaires pour 2026 sont présentées dans le rapport annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, selon les modalités prévues par le règlement intérieur et sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER M. le Président, ou le Vice-Président en charge de l'Administration générale, des Ressources Humaines et des Finances, à signer tout document y afférent.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

**DC.2026.005 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS  
LE CADRE DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL ET PAR LES VICE-PRESIDENTS  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION REÇUE DU PRESIDENT  
RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°2022-DC-149 en date du 3 janvier 2022 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de Centre Morbihan Communauté,

VU les arrêtés établis en date du 5 janvier 2022 donnant délégation de fonctions et de signature aux Vice-Présidents,

VU les décisions prises ci-dessous,

Date - N°	Intitulé de l'acte
<b>Benoît ROLLAND - Président</b>	
18/12/2025 De2025-061	Déclaration sans suite de la procédure n°25CMC02 relative à « l'achat de véhicules électriques neufs et occasions » pour cause d'infructuosité en raison d'absence d'offres.
18/12/2025 De2025-062	Déclaration sans suite de la procédure n°25CMC14 relative à « des travaux de fouilles archéologiques préventives » pour cause d'infructuosité
23/12/2025 De2025-066	Conclusion d'un avenant n°1 sur le marché N°2025CFM02 pour la fourniture et livraison de repas pour les 3 Multi-Accueils de Centre Morbihan Communauté
<b>Hervé LAUDIC – Service Technique et Travaux</b>	
07/01/2026 De2025-063	Achat de deux groupes de broyage avec la société NOREMAT sis 3, route de Rennes ZA du Gifard 35410 DOMLOUP pour un montant de 23 390€ HT soit 28 068€ TTC.
<b>Jeanne LE NEDIC– Culture, Tourisme et Sport</b>	
24/12/2026 De2025-065	Convention de Commercialisation de billetterie à l'Office de Tourisme de Centre morbihan Communauté pour le spectacle musical « Voulez-vous » le dimanche 25 janvier 2026 à l'espace An Ty Roz à Moréac avec l'Association Triau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE:

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par les Vice-Présidents dans le cadre de la délégation reçue du Président.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

**QUESTIONS DIVERSES**  
**RAPPORTEUR : BENOIT ROLLAND**

M. le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions diverses.

*Pascal ROSELIER exprime son mécontentement face aux dépôts sauvages de déchets sur la commune de Locminé, soulignant la mauvaise image renvoyée. Il rappelle que la responsabilité du maire avait été évoquée par le passé et demande quelles actions sont mises en place. S'appuyant sur l'exemple de Moréac, il indique que des actions fortes ont un effet dissuasif.*

*Benoît ROLLAND rappelle le cadre réglementaire applicable : les communes sont responsables de la police des dépôts sauvages ; la Communauté de communes est responsable de l'application du règlement de collecte et a d'ailleurs mis en place un dispositif de tarification pour les dépôts non conformes aux pieds des conteneurs que le maire de la commune concernée doit déclencher.*

*Hervé LAUDIC répond que d'importants moyens pour lutter contre les dépôts sont mis en place à Locminé mais que cela ne suffit pas pour enrayer le phénomène.*

*Gérard Le ROY indique que, même si le dispositif ne fonctionne pas aussi bien qu'espéré et que des dysfonctionnements persistent à certains endroits, le bilan reste globalement satisfaisant*

*Guénaél ROBIN soumet une proposition pour le prochain mandat : réduire le nombre de vice-présidents de 8 à 5. Selon lui cette mesure générerait des économies et simplifierait le fonctionnement des services en réduisant le nombre de commissions et de réunions.*

*Benoît ROLLAND prend note de la proposition et précise cependant que la détermination du nombre de vice-présidents est une prérogative du président élu le jour de l'installation du nouveau conseil, soumise au vote de l'assemblée.*

Le secrétaire de séance

Pierre BOUEDO



Le Président

Benoît ROLLAND

